

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
AR PREFECTURE DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME

016-211602362-20161014-D\_2016\_10\_7\_7-08, place du champ de foire  
Reçu le 21/10/2016 16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME  
tel : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38  
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :  
D\_2016\_10\_7

L' an deux mille seize , le vendredi 14 octobre à 20 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur C ARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 23

Date de convocation du Conseil : 10 Octobre 2016

Présents : 19

**Présents** : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur CARTERET Michel, Madame COOLEN Anne-Marie, Madame HITIER Marie-Christine, Monsieur LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur BERCHENY Dorian, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Madame SOULET Sandrine, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur PONTINI Daniel

Votants : 23

**Objet : Règlement intérieur du  
Multi-accueil familial**

**Pouvoirs :**

Monsieur FOUCHÉ Joël a donné pouvoir à Monsieur PONTINI Daniel  
Madame TAMAGNA Véronique a donné pouvoir à Monsieur LHOMME Michèle  
Madame COUSSY Stéphanie a donné pouvoir à Madame SOULET Sandrine  
Monsieur PORTE Henri-Renaud a donné pouvoir à Monsieur CARTERET Michel

**Absent(s) :**

**Excusé(s)** : Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Madame COUSSY Stéphanie, Monsieur PORTE Henri-Renaud

**Secrétaire de Séance** : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie  
les jour, mois et an que  
dessus.

Au registre sont les  
signatures. Pour copie  
conforme.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune dispose d'un multi-accueil familial de 44 places et qu'il est nécessaire, au vu des familles et des partenaires, d'approuver le règlement intérieur et le projet d'établissement. Ces documents ont été réactualisés concernant les contacts.

Monsieur le Maire présente le projet du règlement intérieur de la crèche, qui a pour objectif de fixer les conditions d'admission et d'accueil des enfants ainsi que le mode de fonctionnement et la tarification de cet établissement. Le présent règlement pourra être modifié ou remplacé par un nouveau document, adopté par voix délibérative. Dans ce cas, il s'appliquera à tous les parents dont l'enfant est accueilli en crèche « Multi accueil ».

Le projet d'établissement a, quant à lui, pour objectif de fixer les orientations pédagogiques et éducatives de l'enfant.

**Vu** le règlement intérieur du multi-accueil familial « Les P'tits Loups » ;

**Vu** le projet social et éducatif de l'établissement Multi-Accueil Familial ;

**Considérant** qu'il y a lieu d'actualiser ledit règlement intérieur et le projet éducatif et social ;

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le règlement intérieur du multi-accueil familial « Les P'tits Loups » annexé à cette délibération ;

- APPROUVE le projet éducatif et social de l'établissement annexé à cette délibération.

**Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0**

Emis le 14/10/2016, transmis en sous-préfecture et rendu  
exécutoire le **21 OCT. 2016**

Le Maire,

Michel CARTERET.

